

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé. Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste :					
Togo, France et autres pays d'expression française 100 frs					
Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE (Avis de demande d'immatriculation et de bornage).	1
Avis d'immatriculation au registre de Commerce.	18

PARTIE NON OFFICIELLE

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé, Zio, Kozah, Yoto, Kloto, Bassar, Lacs et Vo.

Suivant réquisition, n° 13 167, déposée le 3 août 1987, M. Agbedor Kossi, profession de comptable à l'UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 709, à l'est par le lot n° 719 et à l'ouest par le lot n° 717.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 168, déposée le 3 août 1987, M. Amétépé Komi, profession d'employé de banque à l'UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 34 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1 040, au sud par une rue en projet, à l'est par le titre foncier n° 13 002 RT et à l'ouest par le lot n° 1 032.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

la collectivité Mlagani, au sud par la propriété Hlomedor Azimadjé, à l'est par la propriété Tossa Gomelan et à l'ouest par la réquisition n° 12 102.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PRO-MAICO, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 176, déposée le 4 août 1987, Mme Kueviakoé Ayoko, épouse Norman, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Ouest (face REGAL), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 69 ca situé à Tokoin Ouest, Commune de Lomé et borné au nord et à l'est par les parcelles A et C, au sud par la route circulaire Tokoin Hôpital et à l'ouest par une rue non dénommée,

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 177, déposée le 6 août 1987, M. Arokoum-Pre Mamah, profession d'employé au ministère du plan, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité-Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées au sud et à l'ouest par les lots n° 1 865 et 1 866.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 178, déposée le 6 août 1987, M. Ali Idrissou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé Démakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1 004, à l'est par le lot n° 1 006 et à l'ouest par le lot n° 1 002.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 179, déposée le 7 août 1987, M. Ahiablé Kokou, profession de chauffeur à la CNCA, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 40 a 39 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par la collectivité Anyakpa, au sud par la collectivité Tekpa Apédo, à l'est par les collectivités Agbogon et Tekpa, à l'ouest par les collectivités Agbedjinou Dovi et Tekpa Agbodzinshi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 180, déposée le 7 août 1987, M. Ajavon Ayi Kanligan, profession de directeur d'Hôtel, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 00 a 54 ca situé à Agouévé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Madjikipéto et borné au nord par la propriété Afandjo Kpotima, au sud par la propriété Gouda Ahianwoè, à l'est par la propriété Nyakpo Yovo et à l'ouest par la propriété Nyakpo Komla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 181, déposée le 7 août 1987, Mme veuve (Régine) Hazoumé, née Ayi, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Porto-Novo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Afékémé Johnson, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 762, au sud par les lots n° 759 et 760, à l'est par le lot n° 770 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 182, déposée le 10 août 1987, M. Fiangor Akakpo Azinogo, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Assahoun Yovokomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 ha 50 a 45 ca situé à Assahoun, Préfecture du Zio, connu sous le nom d'Apeyémé Agbatamé et borné au nord par la propriété Aziawodo Gadimisso, au sud par les propriétés Aziatekpo Edoh, Aziatekpo Amégado, Guidziga Koffi et Adzowe, à l'est par les propriétés Aziatekpo Amégado, Akoumany, Aziatekpo Edoh, Domadzra Komi et Sanvi. à l'ouest par la propriété Awlimé Bokovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 183, déposée le 11 août 1987, M. Agbi-Awume Yawo, profession de pasteur-modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Maréchal Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 52 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1 585, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la route d'Agbalépédogan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 184, déposée le 11 août 1987, M. Agbi-Awume Yawo, profession de pasteur-modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Maréchal Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 76 a 76 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépié et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la collectivité Tekpa et à l'est par la route de Totsivi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 185, déposée le 11 août 1987, M. Agbi-Awume Yawo, profession de pasteur-modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Maréchal Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en deux parcelles de terrain A et B, d'une contenance totale de 82 a 35 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné dans son ensemble, au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par une rue non dénommée et le TF n° 1 420 TT.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 186, déposée le 13 août 1987, M. Honku Edoh Agbeko, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé (Ets Prospérité), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Avénou et borné au nord par le lot n° 297, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 288 et à l'ouest par le lot n° 286.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 187, déposée le 13 août 1987, M. Doh-Aklama, Sewoa Kouakou profession d'informaticien, chef personnel au CENETI, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nutifakomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 95 a 56 ca, situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agossito et borné au nord par la propriété Amouzou Attimaka, au sud par la propriété Amouzou Attimaka et la collectivité Logbo Agbotro, à l'est par les collectivités Moe Aloessodé et Seblé et à l'ouest par la propriété de Mme Grunitzky Akofala.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 188, déposée le 14 août 1987, M. Akpoboua L. Komlan Batawaya, profession de Biologiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 34 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 95, à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par la propriété Tounou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 189, déposée le 17 août 1987, M. Lochina Younoussa, profession d'employé de banque à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé

à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 194, au sud par les lots n° 189 et 190, à l'est par le lot n° 192 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 190, déposée le 18 août 1987, M. Peleï Daou, profession d'animateur des programmes à la radio, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 79 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la rue des TP et Radio, au sud et à l'ouest par la collectivité Ago et à l'est par Kézié Atcholé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 191, déposée le 18 août 1987, Mme Gbeblewoo S. Akossiwa, épouse Akakpo, profession de juriste à la SONACOM, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 9 à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par le lot n° 4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 192, déposée le 19 août 1987, M. Tèvi-Benissan D. Covi, profession d'agent de la régie des eaux en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 22 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé et borné au nord par la propriété Zankou, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par les lots n° 46 et 48.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 193, déposée le 19 août 1987, M. Djadou Djodji ex-Georges, profession de topographe à la DCNC, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, Super Château, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Dugbe Koffi, technicien en bâtiment, demeurant à Libreville (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 37 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par le lot n° 98 et à l'ouest par les lots n° 97 et 103.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 194, déposée le 19 août 1987, M. Ayi Djodji Hillah, profession de directeur de l'administration, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékona-kpoè, 35 rue des Cocotiers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 87 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le TF n° 8 668 RT, au sud par la rue Bayor, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les TF n° 10 016 et 14 710 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 195, déposée le 19 août 1987, M. Kouévi Apéléte Minekpo, profession d'Infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 127, au sud par le lot n° 123, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 126.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 196, déposée le 20 août 1987, M. Alemawo Amégnona, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Essè-Godjin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier, d'une contenance totale de 21 ha 60 a 51 ca situé à Essè-Godjin, Préfecture de Yoto, connu sous le nom d'Agossahoué et borné au nord par la collectivité Djangnikpo Akouno, au sud et à l'est par la propriété Koumondji Djobo et à l'ouest par Sohlon Okoumi et Koumondji Djobo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 197, déposée le 20 août 1987, M. Logossou Kwasi, profession d'inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme (Gisèle) Aubenas, épouse Ndiaye, ménagère, demeurant à Dakar (Sénégal), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 61 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 588, au sud par le lot n° 577 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 576 et 587.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 198, déposée le 21 août 1987, M. Akakpo Kokou, profession de directeur de la société TEXACO-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 48, au sud par le lot n° 44, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 45.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 199, déposée le 26 août 1987, M. Alou Telou Egbam B., profession de militaire demeurant et domicilié à Lomé-camp du RIT (RCGP), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 28 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 2 292 et 2 297.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 200, déposée le 26 août 1987, M. Adadé Ayessou, profession d'inspecteur du cadastre à la DCNC, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Akoété Wilson, fonctionnaire au ministère du commerce en retraite demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 90 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de N'kafu et borné au nord par le lot n° 25, au sud par la route de Hédzranawoè, à l'est par la rue de la Mission Baptiste, à l'ouest par le lot n° 37 et la collectivité Botto.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 201, déposée le 26 août 1987, M. Agboli Kossi Fafanyo, profession de transitaire à l'animation rurale, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abovey, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Baïte Komi (Jean), magasinier à la CCI Eurotrag à N'Djolé (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Mas-sohoin et borné au nord par les lots n° 174 et 175, au sud par le lot n° 179, à l'est par le lot n° 177 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 202, déposée le 26 août 1987, M. Amégninou Attiogbé Folivi, profession d'agent technique de santé en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Elavagnon (Face Lycée), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Amégninou Attiogbé Ayélégan, épouse Kheir, ménagère, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 96 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Lycée et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 35, à l'est par le lot n° 32 et à l'ouest par le lot n° 34.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 203, déposée le 26 août 1987, M. Febon Kokouvi, profession d'agent des CFT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la famille Febon Afangbom (Boni-

face), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 44 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aguiarkomé et borné au nord par la rue d'Aného, au sud par le TF n° 403 de Lomé, à l'est par M. Ansah et à l'ouest par l'Avenue Maman N'Danida.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la famille Febon Afangbom (Boniface), et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 204, déposée le 26 août 1987, M. Tokanou Vioanou Yawo, profession d'ingénieur mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, 9 Passage du Bosquet, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 40 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Massohoin et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Boko Tsisé, au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 205, déposée le 27 août 1987, M. Damassoh Kodjo Biava, profession de comptable, demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé (Humbi), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité-Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 28 ca, situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par une ruelle, au sud par le lot n° 104, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 99.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 206, déposée le 27 août 1987, M. Kolani Tchenliek Beithien, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé-Nouveau Marché, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par la route Mission-Tové, au sud et à l'est par les lots n° 14 bis et 15, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 207, déposée le 27 août 1987, Mme Ayité Dédé Atalawoè, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 14 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2 585, à l'est par le lot n° 2 589 et à l'ouest par le lot n° 2 588.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 208, déposée le 28 août 1987, M. Amedegnato Kokou Viwassi, profession de journaliste à l'Edito, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 47 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 16 à M. Kponvi, au sud par le lot n° 18 à M. Tchagbawou, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Mme Doh Ameyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 209, déposée le 28 août 1987, M. Badji Bawa, profession de cadre de banque à la BTD, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Centre, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 756, à l'est par le lot n° 767 et à l'ouest par le lot n° 765.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 210, déposée le 28 août 1987, Mme Apetsianyi Eli Déla, épouse Agbobli, profession de médecin, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, 18 Avenue de Calais, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Adido-

gomé et borné au nord par le lot n° 1 845, au sud par le lot n° 1 855, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 1 844 et 1 853.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 211, déposée le 31 août 1987, M. (Gédéon) S. K. Awuté, profession d'instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 29 ca situé à Kpalimé, Préfecture de Koto, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par la propriété (Christophe) Yawo Mensah, au sud par M. (Michel) Fiawo, à l'est par M. (Alphonse) Dagbo et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 212, déposée le 1er septembre 1987 M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Ablé Tsèvi, agent de la banque B C E A O, demeurant à Lomé-Tokoin Nukafu, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 49 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1 104, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1 096 et à l'ouest par le lot n° 1 094.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 213, déposée le 1er septembre 1987, M. Nougou Djossou et Mme, née Kolarikova Eva, profession d'ingénieurs au ministère de l'industrie et des sociétés d'Etat, demeurant et domiciliés ensemble à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 58 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord et au sud par les lots n° 353 et 356, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 214, déposée le 1er septembre 1987, Mlle Hodjo Biam Bidinabè, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Gbossimè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 72 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des réserves administratives, au sud par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 215, déposée le 2 septembre 1987, M. Lawson Fessou Djigbondé, ex Frédéric, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 85 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Atsanti et borné au nord et à l'est par les lots n° 497 et 503, au sud par un terrain non identifié et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 216, déposée le 2 septembre 1987, M. Ramanou Edem Adébayo, profession d'agent de banque à la C N C A, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Séminaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 45 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par le lot n° 72, au sud par le lot n° 74, à l'est par le lot n° 79 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 217, déposée le 2 septembre 1987, M. Kwane Meyisso, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au

nord par le lot n° 2 610, au sud par le lot n° 2 608, à l'est par le lot n° 2 616 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 218, déposée le 3 septembre 1987, Mme Attivi Adakou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 10 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le TF n° 5 132 RT et à l'ouest par le lot n° 498.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 219, déposée le 3 septembre 1987, Mme Ajavon Akouété Kayi, ex-Cécile, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, 7 Passage O C C, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 90 ca situé à Nyékouakpoè, Commune de Lomé et borné au nord par la rue Pasteur Baëta prolongée, au sud et à l'est par la propriété Lethur Gumekpè et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 220, déposée le 7 septembre 1987, Mme veuve Bamazi N'na, née Palanga, profession d'employée à G T A, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant son mari, M. Bamazi Bizongani, professeur à l'université du Bénin à Lomé, décédé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 36 et 39.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à feu Bamazi Bizongani, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 221, déposée le 7 septembre 1987, Mlle Ama-Tchoutchoui Tchotcho, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Libreville (Gabon), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 03 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Adjallé Dadzie, au sud par une rue non dénommée et à l'est par le TF n° 3 602 TT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 222, déposée le 7 septembre 1987, M. Komlan Gbényédji, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Gbényédjikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 18 a 44 ca situé à Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Sewovikopé et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Dossa Safui et à l'ouest par la propriété Ayi Kossi Awudja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 223, déposée le 7 septembre 1987, M. Komlan Gbényédji, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Gbényédjikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 85 a 79 ca situé à Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpotavé et borné au nord et à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Tabligbo, au sud par la propriété Allah Tsomana et à l'ouest par la propriété Yao Ahagban.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 224, déposée le 7 septembre 1987, M. Komlan Gbényédji, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Gbényédjikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 33 a 38 ca situé à Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tonoukouti et borné au nord par les propriétés Kuwonou Dada et Klu-

gan Ewu, au sud par Kuwonou Dada, à l'est par la propriété Pojan et à l'ouest par la propriété Dokovi Nikpi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 225, déposée le 7 septembre 1987, M. Komlan Gbényédji, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Gbényédjikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 43 a 39 ca situé à Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tonoukouti et borné au nord par Powota Kadevi, au sud par Agbodjan Saka, à l'est par Mayé Agbokpè et Kossi Wodjito et à l'ouest par Adjewoda Koumavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 226, déposée le 14 septembre 1987, M. Nenonene E. Komla, profession de comptable à la STE, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 25 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1 283, au sud par le lot n° 1 281, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route de Totsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 227, déposée le 14 septembre 1987, M. Assiongbor Ayi Sitou, profession de chef-comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Akodessewa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 1 a 90 ca situé à Akodessewa, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord-ouest par le TF n° 6 738 RT, au sud par une rue en projet et à l'est par la collectivité Gbogbodo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 228, déposée le 14 septembre 1987, M. Bayamina Bassabareta, profession de maître maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togo-

laise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1 434, à l'est par le lot n° 1 444 et à l'ouest par le lot n° 1442.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 229, déposée le 14 septembre 1987, M. Kuadjovi Ayédéu Kuaku, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 92 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2 799, au sud par le lot n° 2 797, à l'est par le lot n° 2 813 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 230, déposée le 15 septembre 1987, Mme Folly Cika Sénane, épouse Ayeh, profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 88 et 83, au sud par une ruelle et à l'est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 231, déposée le 15 septembre 1987, M. Afanvi Kossivi, profession de professeur de CEG, demeurant et domicilié à Notsé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 96 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 357, au sud par le lot n° 353, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 354.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 232, déposée le 15 septembre 1987, M. Kponton Quam Dessou Ntrahe Sissi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43 a 13 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord par la propriété Adoukpo Agbodissodé, au sud par la propriété Mékplo-wodo Awudja, à l'est par la propriété Attisso Kouakli, à l'ouest par les propriétés Avoudjigbe Tessou et Mékplo-wodo Awoudja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 233, déposée le 15 septembre 1987, M. Kponton Quam Dessou Ntrahe Sissi, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 87 a 35 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord et à l'ouest par la propriété Komla Dola, au sud par la propriété Akpabeh Ahianvi et à l'est par la propriété Koffi Ahiahou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 234, déposée le 16 septembre 1987, M. Koudjonou Azama Koffi, profession de mécanicien-chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1 952, à l'est par les lots n° 1 954 et 1 964, à l'ouest par le lot n° 1 962.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 235, déposée le 16 septembre 1987, M. Agbemebia B. Kodjovi, profession d'agent commercial à la Cie FAO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Lycée, Rue du Baobab, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 11 a 14 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au nord par les propriétés Kossi Modé, Atigli Dzivon et Sakpleto Noulanyo, au sud par les propriétés Azanglo Kodzo et Eggoh Kodzo, à l'est et à l'ouest par la propriété Azanglo Kodzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 236, déposée le 16 septembre 1987, M. Gbandi Sonhayé, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 54, Rue de la Paix, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 82 ca situé à Bassar, Préfecture de Bassar, connu sous le nom de Kpankissi et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par Lantam Nadjombé et à l'ouest par une ruelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 237, déposée le 16 septembre 1987, M. Anani Agbavito, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Kpogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 63 a 81 ca situé à Bè-Hédzé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par M. Agbavito Mihesso Yao, au sud par la rue lagunaire prolongée, à l'est par M. Agbavito Adjaglo Gbedanou et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 238, déposée le 18 septembre 1987, M. Doe-Bruce Ekoué profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 49, Rue S/L Gnemegna, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, co-héritier et mandataire de la succession John Doe, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 98 a 79 ca situé à Aného, Commune d'Aného, connu sous le nom de Nlessi Kpota et borné au nord par la nouvelle route nationale n° 2 Togo-Bénin, au sud par l'ancienne route nationale, à l'est par le collège Protestant et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers John Doe, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13239, déposée le 21 septembre 1987 M. Kouassi Dékpo Yao profession d'Agent de Police, demeurant et domicilié à Lomé (Commissariat Central) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 57 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une ruelle, au sud par le lot n° 1141 bis, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n° 1138 bis et 1139 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13240 déposée le 21 septembre 1987 M. Lawson A.B.C. Laté Dovi profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 77 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'A-pédokoè et borné au nord par les héritiers Agbowotamé, au sud par les T.F. n° 16454 et 17538 R.T., à l'est par Kokou Vedomé et à l'ouest par Sewa Vedomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13241 déposée le 21 septembre 1987 M. Nyivih Mawusi Gadeure profession d'Employé de commerce (Société Lee), demeurant et domicilié à Lomé, 6 Avenue Maman N'Danida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 07 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1404, au sud par le lot n° 1400, à l'est par le lot n° 1402 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13242 déposée le 22 septembre 1987 M. Lao-Abalo Djonda profession d'Agent de voyages, demeurant à Lomé-Tokoin et domicilié au 13 Rue du Grand Marché, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une réserve administrative, au sud par le lot n° 869, à l'est par la propriété Dughban Amekou et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 243, déposée le 22 septembre, 1987, M. Lao-Abalo Djonda, profession d'agent de voyages, demeurant à Lomé-Tokoin et domicilié au 13 Rue du Grand Marché, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 806, au sud par le lot n° 804, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13244 déposée le 22 septembre 1987 M. Akou-Edi Djoua profession d'étudiant des T.P. demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 25 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomidè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par la station et à l'est par la propriété Bilabina Mamah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13245 déposée le 28 septembre 1987 M. Aithnard Tonyawo Mawuena profession d'ingénieur agronome demeurant et domicilié à Lomé, 37 rue Adjololo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 16 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 316 et 318, à l'ouest par le lot n° 314.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13246 déposée le 28 septembre 1987 M. Banka Agossou Heignidé profession d'entrepreneur demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwoavi Adjétey, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 16 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1377, à l'est par le lot n° 1380 et à l'ouest par la route de Totsigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13247 déposée le 28 septembre 1987, M. Laoukpezi Paholi-Poko profession de menuisier demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hédzranawoè majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 97 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2922, au sud par le lot n° 2920, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par le lot n° 2916.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13248 déposée le 29 septembre 1987 Mme Kowou Ameyo profession de revendeuse demeurant au Gabon et domiciliée à Lomé-Assivito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 81 ca situé à Bè-Kpota, Commune de Lomé connu sous le nom de Dénou-vouimé et borné au nord par le lot n° 593, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 615 et à l'ouest par le lot n° 617.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13249 déposée le 29 septembre 1987 Mme Kowou Ameyo profession de revendeuse demeurant au Gabon et domiciliée à Lomé-Assivito majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 08 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13250 déposée le 29 septembre 1987 M. Djewa Bito profession d'enseignant demeurant et domicilié à Séguela (Côte d'Ivoire), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfectu-

re du Golfe connu sous le nom de Logopé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n° 1121 et 1118.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13251 déposée le 29 septembre 1987 Mme Akakpo Navi Abila, épouse Lacaze, sans profession demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4a 08ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 70 et 65.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13252 déposée le 30 septembre 1987 M. Mereza Abalo profession de militaire demeurant et domicilié à Lomé (Camp du R.I.T.) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 95 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n° 74 et 72.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13253 déposée le 30 septembre 1987 Mme Abalo, née Djafalo Adjoa Essossimna profession d'Employée de Banque B.T.D. demeurant et domiciliée à Lomé - Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anokui et borné au nord au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n° 287 et 288.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13254 déposée le 1er octobre 1987 M. Ekué Adama profession d'ingénieur des Mines à l'OTP demeurant et domicilié à Kpémé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 67 a 16 ca situé à Akoda-Plage, Préfecture des Lacs, et borné au nord par Aniglo Ben et les héritiers Dokoura Messan, au sud par la nouvelle route nationale n° 2, à l'est par Akué Adovi Adoté et à l'ouest par la propriété Dédé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13255 déposée le 1er octobre 1987 M. Adjagba Kossi profession de Médecin demeurant et domicilié à Tsévié majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 02 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi-Cacaveli et borné au nord par les lots n°s 268 et 269, au sud par le lot n° 273, à l'est par le lot n° 270 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13256 déposée le 2 octobre 1987 M. Meatchi Egbaré Bignaki profession de fonctionnaire demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Habitat, 85 Bd des armées majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 56 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 1147 et 1148 à l'est par le lot n° 1156 et à l'ouest par le lot n° 1153.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13257 déposée le 2 octobre 1987 Mlle Meatchi Haady Gbana, propriétaire demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Habitat, 85 Bd des Armées, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7a 78 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 1103 et 1101, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13258 déposée le 5 octobre 1987 Mme Sodjé Adjoa, née Azomedon profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre

foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 46 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée et le lot n° 22 bis, au sud par le lot n° 21, à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par le lot n° 24.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13259 déposée le 5 octobre 1987 M. Akolly Amè profession de directeur de société demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 10 ca situé à Bè-Kpota, Commune de Lomé connu sous le nom de Dènouvouimé et borné au nord et à l'est par les lots n°s 39 bis et 50, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13260 déposée le 6 octobre 1987 M. Teko - Folly Kué profession de directeur des services administratifs et du personnel à la Cie F.A.O., demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 30 a 65 ca situé à Zangé-é, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au nord par la propriété Djopé Assignon, au sud par les propriétés Klowi Djoka et Mlagani Eklou, à l'est par les propriétés Kossivi Zogli et Mlagani Eklou et à l'ouest par la propriété Dédé Adjamagbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13261 déposée le 6 octobre 1987 M. Takounadi Neyo profession de militaire demeurant et domicilié à Lomé (Base Marine Nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 15 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Tamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par la collectivité Gagnet, à l'est par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13262 déposée le 7 octobre 1987 Mme Messan Adolé, née Moévi profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00 ca situé à Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété des héritiers Sewonou Kokou, au sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13263 déposée le 7 octobre 1987 M. Dessouassi Misseamégbé profession d'Employé des CFT en retraite demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, 161 Avenue de la Nouvelle Marche, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9a 15 ca situé à Akodessewa, Commune de Lomé, et borné au nord et au sud par les lots n° 13 et 15, à l'est par le 2^e passage des bœufs de 28 m et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13264 déposée le 7 octobre 1987 M. Dessouassi Misseamégbé profession d'Employé des CFT en retraite demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, 161 Avenue de la Nouvelle Marche, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9a 16 ca situé à Akodessewa, Commune de Lomé, et borné au nord par un passage, au sud par le lot n° 19, à l'est par le 2^e passage des bœufs de 28 m et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13265 déposée le 8 octobre 1987 M. Badjo Yao profession de directeur général de la R.N.E.T., demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 a 78 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par la propriété Kossi Mississo, au sud par la propriété Avouada Dzigbanawo, à l'est par la propriété Ekon Koudodzo et à l'ouest par les propriétés Ekon Kpodo et Avouadan Dzigbanawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13266 déposée le 8 octobre 1987 M. Simtaya Hatégouma profession d'Employé de bureau demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 03 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord et à l'est par la propriété Adjololo Ayao, au sud par les propriétés Bah Dzakouma et Azansou, à l'ouest par la propriété Dougba Ahonkou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13267 déposée le 8 octobre 1987 M. Segba-Mony Komlan Afeli, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 05 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 228, au sud par une rue de 50 m, à l'est par le lot n° 230 et à l'ouest par le lot n° 226.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13268 déposée le 12 octobre 1987 M. Folly W. E. Komlavi profession d'Employé demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 98 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 55, à l'est par le lot n° 41 bis et à l'ouest par la collectivité Tretou Akouma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13269 déposée le 13 octobre 1987 Mme Djené Fouya Semenya, épouse Addeh, profession de Commerçante demeurant et domiciliée à Lomé N'kafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 95 ca situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 76, au sud par le lot n° 80, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 78.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13270 déposée le 13 octobre 1987 Mme Bilakinam, née Koussanta Lamka Marba profession de Caissière à la R.N.E.T. demeurant et domiciliée à Lomé, Château d'Eau de Tokoin majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 87 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2881 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 2884 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13271 déposée le 14 octobre 1987 M. Afangbom Tona profession d'Employé à la Banque Centrale demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Bedjra Akouavi, née Gligbé, commerçante, demeurant à Libreville, quartier Mont-Bouët (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1723, à l'est par le lot n° 1732 et à l'ouest par le lot n° 1730.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13272 déposée le 14 octobre 1987 Mme Paniah Ayoko Adodo (Jeanne), née Balikpo, profession d'Employé de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé-Trésor, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 1007, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1009 et à l'ouest par le lot n° 1005.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13273 déposée le 14 octobre 1987 Mlle Eklou Afi profession de Revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 29 ca situé à Bè Commune de Lomé connu sous le nom de Kpota et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 49 bis et 58, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13274 déposée le 14 octobre 1987 Mme Houndjo Enyonam profession de Commerçante demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Aquereburu, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 88 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par les lots n° 7 et 5, à l'ouest par un terrain non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13275 déposée le 16 octobre 1987 Mlle Apovor Afiavi profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 00 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 13, au sud par le lot n° 15, à l'est par le lot n° 21 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13276 déposée le 16 octobre 1987 Mlle Aquereburu Massan profession d'Employée à la C.N.S.S. demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le T.F. n° 16193 R.T., au sud par le T.F. n° 10-265 R.T., à l'est par le T.F. n° 13195 R.T. et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13277 déposée le 19 octobre 1987 M. Lawson Laté Dovi profession de Géomètre Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Tchelim Tchekpi Tchelim Pitching, Directeur de Cabinet au Ministère de l'Intérieur, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 10 ca situé à Kara, Commune de Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord et à l'est par les lots n° 4 et 10, au sud par la rue Batascome prolongée et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13278 déposée le 19 octobre 1987 M. Bouate Komlah Essien Akuamoah profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, 32 rue de l'Eglise, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 64 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par M. Komlavi Kodjo, au sud par les lots n° 3 et 4, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13279 déposée le 21 octobre 1987 M. Kadoumta Mbow profession de professeur à l'Université du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé-Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoényivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 290, à l'est par le lot n° 287 et à l'ouest par le lot n° 291.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13280 déposée le 21 octobre 1987 M. Méatchi Egbare Bignaki propriétaire demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Habitat, 85 Boulevard des Armées, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant son fils, M. Méatchi Nandji, Elève, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 47 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété Amah Djobo, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par la propriété Méatchi Haady.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Méatchi Nandji, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13281 déposée le 21 octobre 1987 M. Méatchi Egbare Bignaki propriétaire demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Habitat, 85 Boulevard des Armées, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant sa fille, Mlle Méatchi Haady Gbana, Elève, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 48 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah,

connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété Amah Djobo, au sud par une rue en projet à l'est par la propriété Méatchi Nandji et à l'ouest par la propriété Méatchi Watou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Méatchi Haady Gbana, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13282 déposée le 26 octobre 1987 M. Dosseh Azonwoubo profession de Directeur de Sociétés demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard du 13 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PRO MAICO) S.A.R.L., demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 29 a 11 ca situé à Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom d'Apessi et borné au nord par les propriétés Seke Koukou et Kodjo Zogbé, au sud par la propriété Kola Haïbo, à l'est par la propriété de la Société FROMAICO et à l'ouest par la propriété Dovo Kini.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société FROMAICO, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13283 déposée le 26 octobre 1987 Mlle Dedo Idé Adjikè profession d'Infirmière d'Etat au CHU, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 37 ca situé à Aflao Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 527, au sud par le lot n° 524, à l'est par les lots n° 530 et 531 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13284 déposée le 26 octobre 1987 M. Moktre Koutour profession d'Agent de la Paix en retraite demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 56 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 36 bis, au sud par un passage, à l'est par la propriété Torko et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13285 déposée le 27 octobre 1987 M. Ayivi Akakpo profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Vo-Koutimé Soko, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la collectivité Latevi Gatou, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en trois parcelles A B et C par la route Koumebiokopé — Adessoukopé et la route Vo-Koutimé-Soko. Préfecture de Vo, connu sous le nom de Hagumegblé et borné, dans son ensemble, au nord par Adankpo Koumebio, au sud par Edoh Kounouké, Eklou Atou et Akakpovi Hoinmabou, à l'est par Logossou Komlanvi, Gnatible Agbewou, Akoété Zandovo, Afantsawo Gnoka, la ferme « Adessoukopé », Abotsi Zinsou et Akakpovi Hoinmabou et à l'ouest par Kougenovi Gamélé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Latevi Gatou, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13286 déposée le 27 octobre 1987 M. Bocomehounou Codjo profession de Comptable à l'U.T.B. (Agence Circulaire), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1182, au sud par le lot n° 1180, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1174.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13287 déposée le 28 octobre 1987 Mlle Amewouho Akouyo Ométima profession d'Ingénieur Adjoint d'Agriculture demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Cassablanca, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 30 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 48, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 53 bis et le T.F. n° 10115 R.T. et à l'ouest par le lot n° 52.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13288 déposée le 28 octobre 1987 Mme veuve Koffi Tessio Povi, née Locoh, profession d'Institutrice demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consis-

tant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n° 472 et 471, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Tété Wilson Bahun

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le lundi 21 décembre 1987 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 54 ca, connu sous le nom de N'tifafakomé et borné au nord par M. Amegnandji Ako, au sud par M. Agba (Marcel), à l'est par M. Kini Akoété et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbossou P. Sessou, chauffeur à la D.C.N.C. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 août 1986, n° 12664.

Le conservateur de la propriété foncière,
Tété WILSON BAHUN

IMMATRICULATIONS AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 février 1988 sous le n° 5896 chronologique, M. Gaba Ayité Mawuse a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Afafa ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2790 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 février 1988 sous le n° 5899 chronologique, M. De Souza Koffi Tchatcha a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Rimex International ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2791 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 février 1988 sous le n° 5.700 chronologique, M. Akiti Kodzo Senyagbé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Akiti et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2792 analytique.

Suivant réquisition, n° 13285 déposée le 27 octobre 1987 M. Ayivi Akakpo profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Vo-Koutimé Soko, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la collectivité Latevi Gatou, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en trois parcelles A B et C par la route Koumebiokopé — Adessoukopé et la route Vo-Koutimé-Soko, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Hagumegblé et borné, dans son ensemble, au nord par Adankpo Koumebio, au sud par Edoh Kounouké, Eklou Atou et Akakpovi Hoinmabou, à l'est par Logossou Komlanvi, Gnatible Agbewou, Akoété Zandovo, Afantsawo Gnoka, la ferme « Adessoukopé », Abotsi Zinsou et Akakpovi Hoinmabou et à l'ouest par Kougbenovi Gamélé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Latevi Gatou, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13286 déposée le 27 octobre 1987 M. Bocomehounou Codjo profession de Comptable à l'U.T.B. (Agence Circulaire), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1182, au sud par le lot n° 1180, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1174.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13287 déposée le 28 octobre 1987 Mlle Amewouho Akouyo Ométima profession d'Ingénieur Adjoint d'Agriculture demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Cassablanca, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 30 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 48, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 53 bis et le T.F. n° 10115 R.T. et à l'ouest par le lot n° 52.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13288 déposée le 28 octobre 1987 Mme veuve Koffi Tessio Povi, née Locoh, profession d'Institutrice demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consis-

tant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 472 et 471, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Tété Wilson Bahun

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le lundi 21 décembre 1987 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 54 ca, connu sous le nom de N'tifafakomé et borné au nord par M. Amegnandji Ako, au sud par M. Agba (Marcel), à l'est par M. Kini Akoété et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbossou P. Sessou, chauffeur à la D.C.N.C. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 août 1986, n° 12664.

Le conservateur de la propriété foncière,
Tété WILSON BAHUN

IMMATRICULATIONS AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 février 1986 sous le n° 5696 chronologique, M. Gaba Ayité Mawuse a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Afafa ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2790 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 février 1986 sous le n° 5699 chronologique, M. De Souza Koffi Tchatcha a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Rimex International ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2791 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 février 1986 sous le n° 5700 chronologique, M. Akiti Kodzo Senyagbé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Akiti et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2792 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 février 1988 sous le n° 5701 chronologique, M. Johnson Madjé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Universelle Promotion ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2793 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 février 1988 sous le n° 5702 chronologique, M. Diallo Ahmadou Oury a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Basata ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2794 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 février 1988 sous le n° 5703 chronologique, M. Youssef Michel Emile a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Michel Youssef ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2795 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 février 1988 sous le n° 5704 chronologique, Veuve Ahvi Ablavi, née Kudjoh a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Elmina ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2796 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 février 1988 sous le n° 5705 chronologique, M. Boemigan-Lawson Elom a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Demsales Commercial Corporation ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2797 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 février 1988 sous le n° 5706 chronologique, M. Mensah Edoh Zomai a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Poly Service International ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2798 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 février 1988 sous le n° 5707 chronologique, M. Amoyi Nicoué Kossivi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Amoyi et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2799 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 février 1988 sous le n° 5708 chronologique, M. Amonovi Akuété a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. En. Co. RE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2800 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 12 février 1988 sous le n° 5710 chronologique, M. Asonyé Ckiké Bliss a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Asbeck African Company ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2801 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 13 février 1988 sous le n° 5711 chronologique, M. Sebabi Tchatagba Ayoua a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Bayor Mamatou et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2802 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 13 février 1988 sous le n° 5713 chronologique, Mlle Becker Millianne a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Becker (M.B.) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2803 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 février 1988 sous le n° 5715 chronologique, M. Delanyoh Vilanyin Kokoo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Delaco ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2804 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 février 1988 sous le n° 5717 chronologique, M. Ayéléte Comlanvi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. S.C.A.F. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2805 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 19 février 1988 sous le n° 5721 chronologique, M. Falana Taofiki a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Afriphoto ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2806 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 février 1988 sous le n° 5722 chronologique, M. Amegandji Tossou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. Magasin Togolais de Commerce »

Inscription a été faite au livre 1 n° 2807 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 février 1988 sous le n° 5723 chronologique, M. Dikenou Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Dik et Partenaires ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2808 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 21 février 1986 sous le n° 5725 chronologique, M. Kalin-Samlan Komlan Dobou Gazo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Itabaic ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2809 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 24 février 1986 sous le n° 5729 chronologique, M. Ameto Kossi Mawulolo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Afro-Continental INC ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2811 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 24 février 1986 sous le n° 5730 chronologique, M. Ameto Yawo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Simack Organisation ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2812 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 mars 1986 sous le n° 5735 chronologique, M. Amouzou Esse a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Djita Trarato ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2813 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 mars 1986 sous le n° 5736 chronologique, M. Akouété Anoumou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Totransco ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2814 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 mars 1986 sous le n° 5737 chronologique, Mlle Akakpo Ayaovi Essenam a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Graphic-Afric ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2815 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 mars 1986 sous le n° 5738 chronologique, M. Kuéviakoé Assiongbon Vovomé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. C.E.O.A. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2816 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 mars 1986 sous le n° 5740 chronologique, M. Keme Koami a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Afrimat ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2817 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 12 mars 1986 sous le n° 5743 chronologique, M. Diallo Amadou Oury a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Lomé-Bijoux ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2819 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 21 février 1986 sous le n° 5727 chronologique, M. Amouzou Komlavi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Etablissement « Editions Komlavi Amouzou ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2820 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 13 mars 1986 sous le n° 5744 chronologique, M. Zékpa Apotèvi Mawuko a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Le Pelican ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2820 bis analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 mars 1986 sous le n° 5745 chronologique, M. Sossou Michel a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. T. S. Viho ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2821 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 18 mars 1986 sous le n° 5746 chronologique, Mme Sunday Adolé Biova, née Blivi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. Sunny West ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2822 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 19 mars 1986 sous le n° 5751 chronologique, Mme Arouna Fatouma a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Azia Fatouma ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2823 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 24 mars 1986 sous le n° 5755 chronologique, M. Kwawu Kwami a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Rein - Alex ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2824 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 24 mars 1986 sous le n° 5756 chronologique, M. Amemasso Ayaovi Tonyeviadji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Amerep ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2825 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 24 mars 1986 sous le n° 5757 chronologique, M. Zreik Atef a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Zreik Atef ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2828 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 24 mars 1986 sous le n° 5758 chronologique, M. Khalil Ismael Khadra a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Afrique Nouveauté ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2827 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 26 mars 1986 sous le n° 5759 chronologique, Mme Vedelago, née Beyamawey a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Vogue Italia ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2828 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 27 mars 1986 sous le n° 5761 chronologique, Mme Alover Abra, née Nomedji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Isa - Flor ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2829 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 27 mars 1986 sous le n° 5762 chronologique, M. Dos-Reis Ore a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Mirabeau ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2830 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 27 mars 1986 sous le n° 5763 chronologique, M. Dagba Komi Apélété a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Esperanza ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2831 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 31 mars 1986 sous le n° 5765 chronologique, M. De Souza Ta Messan Kwaovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Etablissement Multi Services ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2832 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 31 mars 1986 sous le n° 5767 chronologique, Mme Ayéva Adiza a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Faycal ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2834 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 31 mars 1986 sous le n° 5766 chronologique, Mme Grunitzky Yawavi née Anthony a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Etablissement Magnolia ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2833 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 1er avril 1986 sous le n° 5769 chronologique, M. Djibrila Ibrahim a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. Dolu Merchant (West Africa) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2835 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 avril 1986 sous le n° 5770 chronologique, M. Bhatia Ravindra Hari a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Radiant International ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2836 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 avril 1986 sous le n° 5771 chronologique, Mlle Degué Kossiwa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Aligen ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2837 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 avril 1986 sous le n° 5772 chronologique, M. Naassou A. Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Interatlantic ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2838 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 3 avril 1986 sous le n° 5774 chronologique, M. Lassef Assiakoley Edoevi Djoubi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. ASIAC ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2839 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 avril 1986 sous le n° 5775 chronologique, M. Sylla Boubacar a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. Intercontinental Distribution Incorporated »
Inscription a été faite au livre 1 n° 2840 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 avril 1986 sous le n° 5778 chronologique, M. Kpekpe Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. ECOMAL ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2841 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 avril 1986 sous le n° 5779 chronologique, Mlle Agossou Afi Avedo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. NYOE FOBU ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2842 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 août 1986 sous le n° 5780 chronologique, Mlle Gnininvi Ablan Sename a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. Gnininvi et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2843 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 avril 1986 sous le n° 5781 chronologique, M. Azanleko Edoh a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement MACI ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2844 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 avril 1986 sous le n° 5782 chronologique, M. Teha Glou Martin a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. ETGM-AFRIQUE (Agecento-International) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2845 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 avril 1986 sous le n° 5784 chronologique, Mme Alipui Lolonyo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Etablissement Lolonyo Store ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2846 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 avril 1986 sous le n° 5785 chronologique, M. Lin Kwai Yin a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. VIT »

(Very Good International Trading).

Inscription a été faite au livre 1 n° 2847 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 avril 1986 sous le n° 5786 chronologique, M. Amorin Koffi Anani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. I A P »

International Amorin's Production.

Inscription a été faite au livre 1 n° 2848 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 avril 1986 sous le n° 5787 chronologique, M. Bandélé Ogundé Oriyo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. BORAMEX ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2849 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 avril 1986 sous le n° 5788 chronologique, M. Aladé Kossi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. RUDOLPHO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2850 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 17 avril 1986 sous le n° 5792 chronologique, Mme Ajavon Akossiwa, née Messanh a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. LINACOM ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2851 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 17 avril 1986 sous le n° 5793 chronologique, Mlle Voulé Amivi Vovowokpo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. AKPEDZE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2852 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 17 avril 1986 sous le n° 5794 chronologique, Mlle De Souza Tchatcha Adjoa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. C. C. G. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2853 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 17 avril 1986 sous le n° 5795 chronologique, Mme Kpadenou, née Sodji Coumba a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Etablissements DELACOM ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2854 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 4 avril 1986 sous le n° 5797 chronologique, M. Gbadamassi Radji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Gbadamassi et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2855 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 avril 1986 sous le n° 5798 chronologique, M. Goe-Degbotse Kodjo Dzéha a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. TOGO — PROMO »

(La Togolaise de Promotion Agricole Commerciale et Industrielle)

Inscription a été faite au livre 1 n° 2856 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 avril 1986 sous le n° 5799 chronologique, M. Deshours Louis a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Services Togolais de Transports Routiers (S.T.T.R.) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2857 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 avril 1986 sous le n° 5800 chronologique, M. Constans Gavarry Mario a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. T. M. C. G. »

(Transport Mario Constans Gavarry).

Inscription a été faite au livre 1 n° 2858 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 avril 1986 sous le n° 5801 chronologique, M. Ameganvi Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. EREDIS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2859 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 avril 1986 sous le n° 5803 chronologique, M. Idrissou Ibrahim a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Etablissement Général Service Représentation Commerciale ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2860 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 avril 1986 sous le n° 5804 chronologique, Mlle Kponsou Soké Afiavi Netty a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. H Y N E D »

(Hygiène Nettoyage Entretien Décoration).

Inscription a été faite au livre 1 n° 2861 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 avril 1986 sous le n° 5805 chronologique, M. Adadjisso Mawussi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. MAWUSSI ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2862 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 avril 1986 sous le n° 5806 chronologique, Mlle De Souza Anani Afiavi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. KALE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2863 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 29 avril 1986 sous le n° 5809 chronologique, M. Aquereburu Quam a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. LE CAS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2864 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 mai 1986 sous le n° 5815 chronologique, Mme Ayeve Mémounatou, veuve Saïbou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Pharmacie de Djidjolé ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2865 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 mai 1986 sous le n° 5816 chronologique, M. Akakpo-Guetou Djegle Makuza a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Bien-Etre ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2866 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 12 mai 1986 sous le n° 5819 chronologique, Mme Dolagbenun Koépé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Dolagbenun Koépé et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2867 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 12 mai 1986 sous le n° 5820 chronologique, M. Tanwani Hotu Lilaram a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. NATRAJCO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2868 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 15 mai 1986 sous le n° 5824 chronologique, M. Drackey Lawson Akouété a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. T E E »

(La Togolaise d'Electro Entreprise)

Inscription a été faite au livre 1 n° 2869 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 15 mai 1986 sous le n° 5825 chronologique, Mme Kagan M. Toone a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. TADIE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2870 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 16 mai 1986 sous le n° 5828 chronologique, M. Sona Messan Ayité a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. SOMAF ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2871 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 19 mai 1986 sous le n° 5831 chronologique, M. Nicoué-Beglah Amassan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. B.P.P.C.A. ».

(Bons Produits de la Pêche de la Charcuterie et de l'Agriculture)

Inscription a été faite au livre 1 n° 2873 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 mai 1986 sous le n° 5832 chronologique, M. Mensah Assiakoley Akouété a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Nicky ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2874 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 mai 1986 sous le n° 5833 chronologique, M. Adjamagbo Comlan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. ATARU »

(Atelier d'Architecture et d'Urbanisme).

Inscription a été faite au livre 1 n° 2875 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 mai 1986 sous le n° 5834 chronologique, M. Assah Midodji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. ASSAH ET FILS (ETAF) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2876 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 mai 1986 sous le n° 5835 chronologique, Mme M'Baye Amévi Djifa, née Gadegbeku a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. GAYE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2877 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 mai 1986 sous le n° 5836 chronologique, M. Boko Ayawovi, épouse Se-gbaya a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. MA COLOMBE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2878 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 mai 1986 sous le n° 5837 chronologique, M. Sinare Abubakar Said a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Sinare's Export et Import ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2879 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 mai 1986 sous le n° 5839 chronologique, Mme Dovi Ayoko Mawunyo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Dalolo et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2880 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 mai 1986 sous le n° 5840 chronologique, M. Moretti Louis Claude a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. « Assiette Au Beurre ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2881 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 mai 1986 sous le n° 5842 chronologique, M. Kim Chung Hwan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. IDMAN CORPORATION ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2882 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 26 mai 1986 sous le n° 5843 chronologique, M. Eklou Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement LE HASARD ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2883 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 mai 1986 sous le n° 5844 chronologique, M. Wong Tek Kong Ping Cheung a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. TRADIMEX ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2884 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 mai 1986 sous le n° 5845 chronologique, M. Wong Chiu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. YAU KEE COMPANY LTD ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2885 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 mai 1986 sous le n° 5846 chronologique, M. Normand Yaovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. AFRIC-AUTO ET CIE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2886 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 mai 1986 sous le n° 5847 chronologique, M. Gbenyedji Alokpeto a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. BATIMAPE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2887 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 29 mai 1986 sous le n° 5849 chronologique, M. Kung a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. KUNGC0 ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2888 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 29 mai 1986 sous le n° 5850 chronologique, Mme Mensah, née Awa Adjoa Nodjidjitowou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. KRYOFOOD ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2889 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 30 mai 1986 sous le n° 5851 chronologique, M. Kangni Mensah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. ALLELUIA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2890 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 juin 1986 sous le n° 5852 chronologique, M. Egah Mawuena a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. MAWUENA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2891 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 juin 1986 sous le n° 5854 chronologique, Mme Assih Akossiwa, née Amouzou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. COMGEDIS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2892 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 juin 1986 sous le n° 5854 chronologique, Mme Adjoyi, née Bodjona Essossimna a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. KOSALO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2893 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 3 juin 1986 sous le n° 5855 chronologique, M. Baka Kouassi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. LE GRAND SOUK ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2894 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 3 juin 1986 sous le n° 5856 chronologique, Mme Bernard Arlette, née Laran a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Brasserie La Terrasse ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2895 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 9 juin 1986 sous le n° 5863 chronologique, Mme Sanvee Koadjowoa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Sanvee Koadjowoa ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2896 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 juin 1986 sous le n° 5869 chronologique, Mme Idrissou Fatouma (épouse Mamadou) a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Ets. AZIA I. FATOUMA ET FILS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2897 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 12 juin 1988 sous le n° 5898 chronologique, M. Akakpo Afandi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. HARMONIE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2898 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 18 juin 1988 sous le n° 5872 chronologique, M. Cadassou Koffi Adoté a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. OBSCO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2899 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 17 juin 1988 sous le n° 5873 chronologique, Mme Ahadji, née Kokougan Akouvie a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« Etablissement BELLA SHOP ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2900 analytique.

Pour insertion et avis

Greffier-en-chef,

SANT'ANNA Kouassi Arafà.